

mon  
parcours  
d'assuré



MON RETOUR  
À DOMICILE

## JE SUIS SUIVIE À DOMICILE APRÈS MON ACCOUCHEMENT



Après mon accouchement, je peux rentrer chez moi avec mon enfant et être suivie à domicile par la sage-femme de mon choix. Ce service est pris en charge à 100% jusqu'au 12<sup>e</sup> jour de mon enfant. En savoir plus ? 08 10 10 36 46\* ou [ameli.fr](http://ameli.fr)

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**